

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 JUIN 2021**

---

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Présidente
	M.	Sonia	Cathrein	LR+	Vice-présidente
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Nicolas	Vernain	BA	Conseiller
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Adjoint
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

---

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

**Mme V. Crettenand**, présidente, salue l'assemblée et le public présent. Elle ouvre la séance, qui se tient à la salle des Chevaliers, à 20h30. Elle prononce quelques mots pour ce premier conseil municipal dans sa fonction de Présidente, accompagnée par le nouveau bureau constitué :

*« Madame Le Maire, chère Béatrice, Messieurs les adjoints, Cher Luc et Conrad, Monsieur le secrétaire général, cher Claude, Madame la secrétaire générale adjointe, chère Frédérique, Mesdames les conseillères municipales, chères Marceline, Stéphanie, Corinne, Sylviane et Anne, ainsi que celle absente et excusée, chère Raphaëlle, Messieurs les conseillers municipaux, chers Ginior, Christian, Nicolas, Alexandre, Marc, Benoît ainsi que ceux absents et excusés, chers Florian et Jean-Claude, mes consœurs du bureau, chères Myriam et Sonia et enfin, cher public,*

*C'est avec une certaine émotion et fierté que je prends la parole ce jour dans ma nouvelle fonction de première citoyenne de la commune, présidente de notre Conseil municipal. Tout d'abord fierté de pouvoir collaborer, en cette année des 50 ans du droit de vote pour les femmes en Suisse, avec mes consœurs, Myriam et Sonia, bureau entièrement féminin, notre Maire et les nombreuses femmes, au nombre de 10 à temps partiel, employées de notre administration communales.*

*Evidemment, fierté également, de collaborer avec toutes et tous, notre exécutif, notre administration communale et notre conseil municipal dont l'apport du féminin et masculin restent complémentaires et indispensables pour moi, avec des échanges empreints de respects mutuels. Fierté également de pouvoir accéder à une fonction de représentante de tous les habitantes et les habitants de notre belle commune. Emotion en lien à mon parcours personnel qui a débuté en 2021. Je profite à nouveau de cet instant pour vous remercier toutes et tous pour votre soutien durant cette étape.*

*Je tenais à revenir sur la représentation qu'impose cette fonction de Présidente. Dès le 1er juin, je suis devenue première citoyenne de notre commune constituée d'une diversité d'habitantes et d'habitants. Diversité dans les professions, les états civils, les niveaux socio-économiques, les âges et les nationalités. Avec cette diversité s'accompagne également les personnes qui s'expriment, les militantes et militants, les minorités ou majorités silencieuses, les personnes engagées dans les associations communales, les associations sportives, culturelles, sociales, festives, dans nos associations politiques et dans les associations religieuses, autant d'individus qui forgent le sol de notre commune, résidents, depuis longtemps, depuis peu, depuis toujours et à venir. Dans ma fonction j'aurais un souhait, que notre bureau puisse être la porte d'entrée pour vous et pour tous les habitantes et habitants, incluant cette diversité, afin que notre conseil municipal puisse travailler au plus près des préoccupations ancrées dans la réalité que vivent tous les communiers.*

*Vous qui m'avez tous élue Présidente par acclamations, je voulais également vous dire deux trois mots plus personnels de ce qui m'a construit. Habitante dès ma naissance du village de Charrot, partie puis revenue en 2013, fille de paysans, cadette d'une fratrie de 3 filles, tata par ordre d'arrivée de deux neveux et deux nièces, j'ai eu la chance d'avoir une enfance et adolescence baignée d'un réseau d'adultes bienveillants, épicuriens et engagés. Ainsi, les nombreux événements, comme le feuillu, les vogues et les moments entre amis et familles, se transformaient souvent par des moments empreints de débats engagés. J'ai pu assister à des discussions animées tant la diversité des idées y était et y est toujours présente. C'est le socle aujourd'hui de la personne que je suis qui a déterminé mon choix professionnel autant que mes valeurs intrinsèques à savoir, les débats constructifs et respectueux de chacun, la place pour les diversités d'opinion, l'écoute bienveillante, la tolérance, la solidarité et l'engagement. J'ai également la chance d'avoir gardé un réseau social proche de notre commune, de ma famille et enrichi continuellement par de nouvelles personnes.*

*Pour conclure ce chapitre, je tiens à nommer ces adultes disparus du premier réseau, qui ont aussi grandement participé à ce que je suis. Mme et M. Burger, Dany Héritier, Pierrot Barthassat, mon père, Denis Vernain, Jean-Louis Barrillier, Paul et Danielle Charrot, je vous salue. Je salue également tous les autres disparus qui ont forgé au fil du temps, toutes générations confondues, mes opinions grâce aux débats partagés et animés.*

*Enfin, pour conclure, je tiens à remercier tout d'abord mon groupe DC Entente, ses membres et ses sympathisants pour l'accueil dont j'ai bénéficié à mon arrivée en 2017, groupe qui m'a permis de pouvoir exposer mes idées dans une écoute bienveillante et dans un mélange d'opinions, indispensable de mon point de vue pour construire notre socle commun.*

Je remercie également l'administration communale qui œuvre sans compter pour toute la logistique apportée à notre Conseil, les soutiens indispensables, leur expertise, l'accessibilité et l'amabilité pour les habitantes et les habitants autant que pour nous tous. Je remercie notre exécutif, les conseillères municipales et conseillers municipaux pour votre confiance et votre engagement permanent. Je remercie mes deux prédécesseurs, Benoît et Nicolas pour m'avoir permis d'appréhender cette fonction dont j'espère être à la hauteur dans la gestion et l'application du règlement. Je me réjouis de pouvoir collaborer étroitement et en transparence avec mes consœurs du Bureau, Myriam et Sonia, durant cette année de présidence. Un dernier remerciement à ma famille, mes amis, mes proches d'ici et d'ailleurs, pour le soutien inconditionnel dont il font preuve depuis toujours.

Merci pour votre écoute. »

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 18 mai 2021
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Mme le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1 *P-D-1510 Crédit d'investissement de CHF145'000,-destiné à l'amélioration de la consommation énergétique par le remplacement de 75 sources lumineuses communales*
  - VI.2 *P-D-1511 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF15'000,-destiné à s'assurer les services d'un conseiller spécialisé dans la thématique environnementale*
  - VI.3 *P-D-1512 Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest – Salaire minimum – Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF50'000*
  - VI.4 *P-R-1064 Aide au développement et aide humanitaire en Suisse – Soutiens annuels*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune modification, l'ordre du jour est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2021**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- La présidente excuse l'absence de Mme R. Wenger et de MM. F. Barthassat et J.-C. Marchand.
- Lecture du courrier de l'Eki-Thé du 1<sup>er</sup> juin 2021 remerciant le Conseil municipal pour son soutien exceptionnel de CHF 6'000.

- La décision de l'Assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 24 mars 2021, relative à l'octroi, par le Fonds Intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de 500'000 francs à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex, est entré en force le 18 mai 2021.
- La présidente fait part de deux décisions prises à l'unanimité du nouveau bureau du Conseil municipal : utiliser le tutoiement durant les séances plénières et tenir à nouveau ces dernières dans la salle des Chevaliers, selon les nouvelles mesures sanitaires autorisées.

#### **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

##### **1. Office de poste de La Croix-de-Rozon**

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, **Mme B. Guex-Crosier** avait fait part de la recommandation N° 7/2021 du 6 mai 2021 de Postcom. Suite à celle-ci, la Poste a fait parvenir, dans la foulée, un tout-ménage annonçant la fermeture prochaine de l'office de Poste de Croix-de-Rozon. L'Exécutif a décidé d'adresser un courrier à Monsieur Urs Schwaller président sortant de la Poste et à Monsieur Christian Levrat, futur président pour tenter d'infléchir la décision. Elle fait lecture dudit courrier, donnant un éclairage complet de la position de l'Exécutif ainsi que la réponse de la Poste qui clôt sans beaucoup de considération pour la population, les discussions.

*« Concerne : décision unilatérale de Poste CH SA de fermer l'office postal de La Croix-de-Rozon sis sur la Commune de Bardonnex*

*Monsieur le Président,*

*Les autorités de la Commune de Bardonnex tiennent à réagir dans le cadre de la procédure de fermeture de l'office postal de La Croix-de-Rozan, décidée de manière unilatérale par Poste CH SA, et défendre ici la position tenue par le Conseil municipal lors de son vote de la résolution du 30 janvier 2018, prise à l'unanimité, en faveur du maintien d'un office postal à La Croix-de-Rozon.*

*À titre liminaire, la commune aimerait rappeler ici différents éléments concernant ce dossier particulièrement difficile.*

*Une pétition en faveur de l'office de poste de La Croix-de-Rozan a récolté plus de 1'100 signatures en quinze jours. Le dépôt et la transmission de cette pétition ont conduit les autorités cantonales et communales à se prononcer en faveur du maintien de l'office de poste de La Croix-de-Rozan déjà durant la procédure de consultation entre la Poste et les autorités communales.*

*La recommandation n°7/2021 de la Commission fédérale de la poste PostCom du 6 mai 2021 conclut que le point de vue de la Commune de Bardonnex est bien fondé et cohérent mais que pour des raisons légales, la Poste n'a pas l'obligation d'en tenir compte. C'est l'objet même de cette démarche personnalisée.*

*Hormis un « copier-coller » malheureux et fallacieux, qui prête à la Commune de Bardonnex l'existence, sur son territoire, d'un hôtel, une boutique de souvenirs et d'un magasin de chaussures(!), trois points factuels nous paraissent notamment fort discutables.*

*Prescriptions d'accessibilité (point 6) - Conformément à l'art. 33, al. 4, OPO, le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90% de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes.*

*De notre point de vue, la particularité des emplacements des offices de poste doit être également examiné dans le but de maintenir des offices en campagne et de ne pas tous les regrouper au centre-ville.*

*Prescriptions d'accessibilité (point 10) - Lors de la fermeture de l'office de poste de la Commune de Troinex, la Poste aurait souligné la densité du réseau des offices de poste de la région.*

*Les fermetures déjà officialisées des postes de Troinex et de Perly-Certoux et celle programmée de La Croix-de-Rozon vont, de manière inexorable, induire une baisse des prestations qui s'apparente clairement à un démantèlement du service public dans les communes rurales de Genève-Sud.*

*Prescriptions d'accessibilité (point 16) - Les envois avisés devront être retirés à l'office de poste de Carouge.*

*PostCom détaille précisément que le temps nécessaire (aller-retour compris) pour régler une opération postale à l'office de poste de Carouge depuis l'office de poste de La Croix-de-Rozon varie d'un minimum de 56 minutes (pour la meilleure liaison) à un maximum d'une heure et 30 minutes pour la moins bonne liaison. En moyenne, il faut environ une heure et 15 minutes pour régler une opération postale à l'office de poste de Carouge depuis celui de La Croix-de-Rozon (aller-retour compris). Depuis les autres villages de la commune de Bardonnex, une opération postale (aller-retour compris) peut être réglée à l'office de poste de Carouge en une heure 30 minutes environ en moyenne.*

*Le dispositif projeté par Poste CH SA ne respecte pas l'art. 44 OPO du Conseil fédéral et ne répond, de loin pas, à l'art. 33, al.4, OPO.*

*En résumé, si la Poste a la prétention de pouvoir garantir l'accès aux services de paiement en espèces à 90% de la population résidente permanente du canton de Genève en 20 minutes, à pied ou par les transports publics, elle ne peut ignorer que 100% des prestations fournies à la population des communes de Genève-Sud disparaîtront par la faute de la mise en place de ce dispositif.*

*Dans ses conclusions, PostCom ne dit pas autre chose : tout en approuvant formellement la fermeture de l'office postal et son remplacement par un service à domicile, elle invite la Poste à réexaminer la création d'une agence postale ou au moins la création d'un point de retrait PickPost, si un partenaire adéquat est disponible.*

*Fort de ce constat, l'Exécutif communal de Bardonnex vous prie de surseoir à cette décision de fermeture de l'office postal de La Croix-de-Rozon dans l'attente et l'espoir qu'une alternative, par le biais d'une filiale, soit proposée sur le territoire communal.*

*Pour l'ensemble de toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous sollicitons de votre part une lecture bienveillante de notre proposition.*

*La Commune reste à votre entière disposition pour compléter les informations de ce courrier et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération. »*

*Ce courrier avait été signé par l'Exécutif in corpore.*

Le 16 juin 2021, la commune a reçu la réponse suivante de la Poste :

*« Mise en place d'un service à domicile à La Croix-de-Rozon*

*Madame le Maire, Messieurs les adjoints.*

*Votre courrier daté du 28 mai 2021 adressé à M. Urs Schwaller, Président du Conseil d'administration de la Poste, m'est bien parvenu et son contenu a retenu toute mon attention. En ma fonction de Responsable du réseau postal, M. Schwaller m'a prié de vous répondre personnellement.*

*En premier lieu, il m'importe de vous rappeler que la Poste sera toujours présente sur le territoire communal de Bardonnex, contrairement à ce que pourrait laisser entendre votre affirmation selon laquelle « 100% des prestations fournies à la population des communes de Genève-Sud disparaîtront ». L'alternative prévue pour votre commune, le service à domicile, offrira toutes les prestations les plus demandées, permettant aux personnes peu enclines à la mobilité pour des raisons pratiques ou de santé d'effectuer aisément leurs opérations postales sur le pas de leur porte : dépôt de colis, achat de timbres, paiements, retraits d'argent, etc. autant d'opérations que les habitants des cinq villages de la commune de Bardonnex pourront effectuer directement auprès de leur facteur. Dans les autres communes de Genève-Sud, des filiales en exploitation propre et en partenariat, ainsi que d'autres points service, sont à disposition. La Poste entend donc continuer à proposer un service postal de qualité pour toute la région.*

*Concernant la mise en place d'une agence postale à La Croix-de-Rozon, la PostCom écrit dans sa recommandation que « la Poste ne trouvera pas de partenaire d'agence dans l'immédiat ». Elle précise que « la commune doit en particulier informer la Poste si la possibilité de réaliser une agence ou au moins un point de retrait PickPost se présente » (cf. recommandation n°7/2021, III. 24, p. 8).*

*Vos interlocuteurs habituels restent volontiers à disposition pour étudier toutes vos éventuelles propositions concrètes en ce sens (à ce propos, il convient de souligner qu'il est déjà arrivé à plusieurs reprises à la Poste de transformer un service à domicile en filiale en partenariat, comme par exemple à Anières). Par ailleurs, ils attendent volontiers vos suggestions quant au futur lieu de retrait des envois avisés.*

*Enfin, après la recommandation favorable de la PostCom pour la mise en place d'un service à domicile en remplacement de l'actuelle filiale de La Croix-de-Rozon, vous comprendrez qu'il n'y a pas lieu de reprendre la discussion avec votre autorité quant à l'avenir de l'office de poste. Je vous confirme donc que la Poste va poursuivre ses démarches pour la mise en place de l'alternative prévue*

*En espérant vous avoir fourni toutes les précisions utiles pour une meilleure compréhension de nos démarches, je vous prie de croire, Madame le Maire, Messieurs les Adjoints, à l'expression de mes respectueuses salutations.*

Ce courrier est signé par Monsieur Thomas Baur, directeur général adjoint responsable réseau postal.

## **2. Géothermie – Campagne de prospection**

**Mme B. Guex-Crosier** informe de la tenue, dès septembre 2021, d'une campagne de mesures géophysiques sur le territoire genevois et la région transfrontalière. Celle-ci s'inscrit dans le programme GEOthermies et vise à cartographier le sous-sol dans son ensemble afin de confirmer le potentiel géothermique du bassin genevois. Les données rassemblées seront toutes rendues publiques.

La campagne de prospection est portée par l'Etat de Genève et les Services Industriels de Genève (SIG) et ne consistera pas à réaliser un forage ou une quelconque opération invasive. Seul un groupe de camions vibreurs parcourra le territoire en transmettant des ondes acoustiques à intervalles réguliers et des capteurs seront déployés au niveau du sol.

### **3. Musicales de Compesières**

**Mme B. Guex-Crosier** donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association *Les Musicales de Compesières*.

*« Madame le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Par ces quelques mots nous tenons à vous adresser nos chaleureux remerciements pour le soutien que vous nous accordez dans le cadre du Budget 2021, voté en novembre 2020 par votre Conseil municipal.*

*L'organisation de ce type de concert, avec toutes les difficultés que nous rencontrons également depuis mars 2020, en l'église de Compesières au cœur de votre Commune est, comme vous le savez, un «challenge» à atteindre mais aussi passionnante à mettre en œuvre pour nous organisateurs.*

*Nos choristes et instrumentistes, souvent jeunes et d'autres plus expérimentés, peuvent ainsi exprimer leur art près d'un public auquel nous demandons de nous soutenir toujours davantage. Les appuis de votre commune et celles environnantes sont ainsi essentiels et nous vous réitérons tous nos remerciements pour votre généreuse contribution.*

*Nous vous prions de croire Madame le Maire, Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de nos cordiales salutations. »*

Ces lignes sont signées par Monsieur Michel Favre, président.

### **4. Nouvelle prestation**

Comme il a été indiqué dans le journal *Bard'Aujourd'hui* ou sur le tout-ménage récemment distribué, **Mme B. Guex-Crosier** indique que l'Exécutif a décidé de proposer un nouveau rendez-vous à la population, il s'agit du café du samedi à la mairie dont la première édition aura lieu ce samedi 26 juin entre 9h30 et 11h. Ces rencontres auront lieu deux fois par an.

### **5. Emplacements des Ravières**

L'Exécutif a décidé de ne pas renouveler les baux des emplacements aux Ravières qui arriveront à échéance à la fin du mois; il envisage de demander un changement de zone agricole en zone de jardins familiaux. **M. C. Creffield** indique que les cabanons installés sur le terrain devront être démontés et évacués. Il a malheureusement été constaté que la plupart des toits sont composés de plaques en *Eternit* ce qui compliquera les travaux. Un chiffrage plus précis de ces derniers sera connu durant l'été et une délibération sera probablement présentée durant l'automne.

## **6. Motion 1021 - Pour une liaison piétonne sécurisée sur la route des Hospitaliers entre les giratoires de Croix-de-Rozon et de Compesières**

**M. C. Creffield** indique que l'Exécutif a rencontré les propriétaires des parcelles sur lesquelles pourrait s'inscrire cette liaison. Comme il l'a communiqué à la commission des routes, travaux et emplacements communaux, ces derniers ne sont pas favorables à mettre à disposition une partie de leur parcelle par contre, certains seraient prêts à entrer en matière pour une mise en place sur le côté nord de la voirie. M. C. Creffield donnera de plus amples informations et détails après l'été.

## **7. Plan de circulation**

L'Exécutif a participé à une séance avec le mandataire qui est à bout touchant de son projet de plan de circulation. **M. C. Creffield** indique que celui-ci sera présenté à la commission des routes, travaux et emplacements communaux au mois de septembre prochain.

## **V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- pris connaissance de compléments d'information liés à une précédente requête en autorisation de construire et en a préavisé une nouvelle.
- mis en attente un projet de délibération lié à la destruction des cabanons sis aux Ravières en raison de présence d'amiante.
- préavisé une demande de travaux.

Commission des bâtiments, école et sports :

**Mme S. Reusse** indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- fait un point de situation, en présence de la technicienne communale, de l'état du bâtiment du stade, de ses lacunes et des possibilités offertes afin d'améliorer sa consommation énergétique,
- reçu les architectes du bureau Ferrari qui ont présenté les premiers plans de la future école.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J.-Cl. Marchand, **M. G. Rana Zolana** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

**M. Ch. Frey** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

**M. B. Gaud** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- effectué, en raison de la mauvaise météo, un tour à vélo virtuel et discuté de différents points tels que les options envisagées pour un cheminement le long de la route des Hospitaliers et l'installation de panneaux pour un « bien vivre ensemble » entre promeneurs et agriculteurs,
- discuté de l'aménagement de la « grande » fontaine de Bardonnex en envisageant l'installation d'un toit.



Commission sociale et culture :

**Mme S. Schrag** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu Mme Vasconcelos, chargée de projet du Bureau de la promotion de l'égalité et de la prévention des violences. Il a été discuté du soutien qu'elle pourrait apporter dans le cadre de la journée de la femme.
- déterminé le lieu de la sortie des aînés.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1510 Crédit d'investissement de CHF145'000,-destiné à l'amélioration de la consommation énergétique par le remplacement de 75 sources lumineuses communales**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. L. Lavarini** qui indique que ce projet de délibération s'inscrit dans la volonté de la commune de réduire sa consommation d'énergie et fait suite à une motion déposée en septembre 2019. L'âge moyen des luminaires installés sur le territoire communal est d'environ 20 ans et, au vu de l'avancée de la technologie, la commune pourrait, en remplaçant 75 sources lumineuses identifiées, faire une économie d'énergie de plus de 70%.

**Mme M. Barrillier** demande si l'éclairage de certains bâtiments est également concerné.

**M. L. Lavarini** répond que la commune n'a aucune prérogative en ce qui concerne les bâtiments privés. S'agissant par exemple de la commanderie et de l'église de Compesières, leur illumination a été exclue de l'analyse celle-ci faisant l'objet, depuis plusieurs années, d'une étude afin de définir le modèle d'illumination le plus adéquat. A contrario, l'éclairage de la laiterie de Compesières, des fontaines, etc., en font partie.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1510.**

*D – 1510 Crédit d'investissement de CHF145'000,-destiné à l'amélioration de la consommation énergétique par le remplacement de 75 sources lumineuses communales*

*Considérant,*

- *la volonté de la commune de Bardonnex de réduire sa consommation d'énergie,*
- *l'audit de l'éclairage public communal par les Services Industriels de Genève et la présentation des conclusions de celui-ci à la commission EDD du 20 décembre 2020,*
- *l'état général de vétusté du réseau d'éclairage public comptant 103 luminaires d'éclairage public,*
- *l'âge moyen de la majorité des luminaires (20 ans),*
- *la nouvelle génération de luminaires et ses performances,*
- *les gains énergétiques attendus, le niveau de consommation annuelle d'énergie pouvant être réduit de 72%,*

- *la motion, datant du 10 septembre 2019, invitant l'Exécutif à examiner entre autres la possibilité de mettre en place un éclairage public nocturne plus économique sur le territoire communal,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission EDD du 17 mai 2021,*
- *l'exposé des motifs,*
- *conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.*

*Sur proposition de Madame le maire,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder au remplacement de 75 sources lumineuses communales.
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit d'investissement de CHF 145'000,- destiné à l'amélioration de la consommation énergétique par le remplacement de 75 sources lumineuses communales.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2021 à 2050.
5. D'autoriser Madame le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

2. **P-D-1511 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF15'000,-destiné à s'assurer les services d'un conseiller spécialisé dans la thématique environnementale**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. L. Lavarini** qui explique que les enjeux environnementaux initiés par le canton sont de plus en plus conséquents et réclament de recourir aux services d'un conseiller spécialisé. Par manque de temps et l'administration étant dépourvue de connaissances pointues en ce domaine, l'Exécutif souhaite élargir le mandat de CO-Objectifs 21 qui s'occupe déjà des statistiques déchets communales. Ce Bureau d'étude agirait en qualité de consultant pour les questions énergétiques, environnementales et liées au développement durable. Ponctuellement, il serait le référent pour les manifestations telles que la Fête des écoles, la Fête nationale, le Clean Up Day et pourrait entreprendre des actions de sensibilisation au tri des déchets auprès des associations communales. Son aide pour l'obtention de subventions serait également précieuse. Pour terminer, M. L. Lavarini indique que le crédit proposé couvre la période allant jusqu'à fin décembre et que ce mandat fera, par la suite, l'objet d'une ligne budgétaire.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1511.**

D – 1511 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF15'000,-destiné à s'assurer les services d'un conseiller spécialisé dans la thématique environnementale

Considérant,

- les enjeux environnementaux auxquels sont confrontées la société, d'une manière générale, et la commune en particulier,
- l'importance de pouvoir recourir aux compétences d'un mandataire spécialisé pour répondre à ces thématiques,
- le souhait de renforcer avec ce prestataire la collaboration, déjà existante, dans les mesures d'accompagnement au tri et à la valorisation des déchets,
- le préavis favorable, par 5 voix pour et 1 abstention, de la commission EDD du 17 mai 2021,
- le souhait de la commission EDD, dans la mesure du possible, d'inscrire un montant au budget 2022 dans un esprit de pérennité,
- l'exposé des motifs,
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De s'assurer les services d'un conseiller spécialisé dans la thématique environnementale.
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 15'000,- destiné à couvrir les charges de ce mandat.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021, sur le compte 7301.000.31300.45.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

**3. P-D-1512 Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest – Salaire minimum – Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'000**

Personne ne s'opposant en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, suite à l'acceptation, par le peuple genevois, de l'initiative populaire « 23 frs, c'est un minimum » demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire afin de boucler sereinement le budget lié à l'accueil familial de jour. Après consultation de l'OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail) les structures de coordination de l'accueil familial de jour, dont fait partie AFJ-GSO (Accueil Familial de Jour Genève Sud-Ouest), ont adapté leur système de rémunération salarial, l'activité des accueillantes familiales étant soumise au salaire minimum. Cette revalorisation permettra notamment aux mamans de jour d'avoir un vrai deuxième pilier et de vraies cotisations AVS. D'un point de vue communal, il aurait été possible de constater un dépassement de budget lors du bouclage des comptes 2021. Cependant, Mme B. Guex-Crosier estime que la prise d'une délibération par le Conseil municipal est une manière pédagogique de montrer à la population les conséquences et répercussions d'un vote populaire.

**M. Ch. Frey** demande qu'elles seront les conséquences liées au départ de trois communes partenaires ?

**Mme B. Guex-Crosier** indique que les trois communes quitteront la structure à fin décembre 2021. Dès janvier 2022, les coûts de la structure seront répartis sur trois communes au lieu de six ce qui aura un impact financier pour ces dernières. Le coût de la place sera également augmenté. L'Exécutif a néanmoins choisi de rester au sein de l'AFJ-GSO, la commune offrant ainsi des garanties aux assistantes familiales, un vrai salaire et une reconnaissance du travail effectué.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1512.**

D – 1512 Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest – Salaire minimum – Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'000

*Considérant,*

- *la création de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO) en mai 2011, répondant à la volonté des communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et de Veyrier de coordonner cette prestation de façon concertée,*
- *la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 29) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées,*
- *le départ des communes de Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et de Veyrier au 31 décembre 2020 ce qui diminue drastiquement les ETP pour 2021,*
- *la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) (J 1 05) du 12 mars 2004, et plus particulièrement son chapitre IVB Salaire minimum, articles 39I à 39N, introduits le 31 octobre 2020 suite à l'acceptation en votation populaire de l'initiative populaire IN 173 « 23 frs, c'est un minimum » le 27 septembre 2020,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60.*

*Sur proposition de Madame le maire,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'000,- en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 5451.3636.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

#### **4. P-R-1064 Aide au développement et aide humanitaire en Suisse – Soutiens annuels**

Personne ne s'opposant en matière, la présidente cède la parole à **Mme S. Schrag**, auteure du projet de résolution au nom du groupe DC et Entente. La commune de Bardonnex est l'une des plus exemplaire en attribuant à l'aide sociale en Suisse 0.48% de son budget annuel. Parallèlement, la Confédération et l'ONU recommandent aux communes suisses d'attribuer 0.7% de leur budget à l'aide à l'étranger; pour Bardonnex le quota est de 1%. On peut lire dans le budget 2021 de la commune de Bardonnex que la ligne budgétaire pour l'aide à l'étranger se monte à CHF 66'600, alors que celle pour l'aide en Suisse est de CHF 32'000. En 2020, il a été soumis à la commission Sociale et culture 85 dossiers pour des demandes de soutien en Suisse. Fort de ces constatations, le groupe DC et Entente souhaite, par le biais du projet de résolution présenté, équilibrer les lignes budgétaires de l'aide sociale en Suisse et de l'aide au développement à l'étranger en attribuant à chacune 0.7% du budget communal.

En procédant de la sorte, le budget de la commune pour les aides en Suisse et à l'étranger ne serait pas impacté. En outre il est proposé, si les finances communales devaient être favorables, que le pourcentage soit augmenté jusqu'à 1% du budget annuel, hors amortissements. Cette décision serait alors prise par la commission des finances.

Au nom du Groupe Alternative, **M. N. Vernain** déclare :

« Afin de respecter la proposition de nos prédécesseurs de Bardonnex Alternative fixant à 1% l'aide au développement.

Afin de ne pas baisser le cumul minimum de l'aide humanitaire et au développement actuellement 1.48% (selon projet de résolution 1064 de DC & Entente passerait à 1.4%).

Afin de respecter le projet de résolution DC et Entente de 0.7% minimum à l'aide humanitaire.

Considérant que la souffrance humaine est en tous les cas aussi importante à l'extérieur de notre pays que dans notre belle Suisse.

Considérant que notre Exécutif peut présenter un budget déficitaire jusqu'à l'exercice 2028 - selon décision de M. Apothéloz, projet de loi 12785 de mars 2021 – « *Ce projet de loi permettra aux communes de présenter un budget comportant un excédent de charges à compter du budget 2020, pour une durée maximale de 8 exercices budgétaires.* »

Le groupe Bardonnex Alternative propose un amendement à ce projet de résolution 1064 comme suit : « *un minimum de 1% du budget à l'aide au développement et de 0.7% du budget à l'aide humanitaire, soit un total de 1.7% du budget* ».

Cette résolution concerne l'aide au développement et l'aide en Suisse, **M. G. Rana Zolana** demande ce qu'il en est de l'aide d'urgence que la commune octroie lors de diverses catastrophes ?

Bien qu'étant solidaire de la gêne provoquée par la baisse de l'aide au développement, **M. A. Krasnosselski** souhaite apporter quelques précisions. La réflexion menée est liée à une certaine discrimination. Il a été constaté depuis quelques années que les aides sociales et de développement explosent; la précarité augmente tout comme la pression sur la classe moyenne qui se paupérise. Lorsque le Conseil municipal a accepté d'attribuer 1% de son budget à l'aide à l'étranger, il répondait alors à un souhait de la Confédération.

Parallèlement et depuis, la commune a régulièrement reçu des demandes d'aide ponctuelles d'urgence, majoritairement dédiée à l'étranger, auxquelles elle a souvent généreusement répondu. En conclusion, et pour éviter toute forme de discrimination, le groupe DC et Entente a jugé opportun d'attribuer le même montant à l'aide au développement et à l'aide sociale. La légère variation de montant laissant la porte ouverte pour des aides ponctuelles en cas de catastrophe naturelle ou autre.

Les besoins sont actuellement criants, que cela soit en Suisse ou à l'étranger. Selon **M. Ch. Frey**, il serait généreux et justifié d'attribuer aux deux types d'aide 1% du budget annuel communal. Il n'apprécie en effet pas de retirer une part à l'une pour la donner à l'autre. Pour répondre à la question de M. Rana Zolana, il serait malvenu, en cas de catastrophe, qu'elle soit suisse ou étrangère, de diminuer les sommes budgétisées; à situation extraordinaire, une solution extraordinaire doit être trouvée.

La volonté du groupe DC et Entente est d'équilibrer les montants en valorisant l'aide sociale en Suisse sans péjorer les comptes. Comme l'a précédemment dit Mme S. Schrag, **M. M. Boymond** rappelle que le pourcentage d'attribution pourrait être augmenté si les finances communales le permettaient.

**Mme M. Barrillier** rappelle que la commune de Bardonnex est l'une des plus généreuses, voire la plus généreuse du canton en matière d'aide à l'étranger. Ce ne serait pas faire preuve de radinerie de procéder à un équilibrage.

**Mme C. Brechbühl Molnarfi** peine à entendre que la commune de Bardonnex peut diminuer l'aide à l'étranger étant donné qu'elle est plus généreuse que d'autres municipalités. Elle pense qu'il lui est possible de maintenir le taux de 1% pour l'aide à l'étranger.

**M. M. Boymond** insiste sur le fait qu'il s'agit de revaloriser l'aide sociale en Suisse en rééquilibrant les montants d'attribution tout en respectant le budget.

**M. N. Vernain** signale que la proposition du groupe DC et Entente rogne dans tous les cas dans le budget d'aide puisqu'il passerait de 1.48% à 1.40%.

**M. A. Krasnosselski** n'est pas d'accord avec ce raisonnement puisque l'aide sociale en Suisse est actuellement un montant fixe alors que l'aide au développement à l'étranger est un pourcentage. Pour cette raison, le groupe DC et Entente propose que les montants attribués aux deux aides soient basés sur un pourcentage, de surcroît identique.

**M. Ch. Frey** est fier que la commune de Bardonnex soit la plus généreuse en matière d'aide à l'étranger. Aussi, il ne comprend pas pourquoi il faudrait diminuer cette dernière pour équilibrer; il préférerait que le montant attribué à l'aide sociale suisse soit tout bonnement augmenté.

Sans vouloir entrer dans le débat, **Mme B. Guex-Crosier** souhaite rassurer le groupe Bardonnex Alternative en lui rappelant que la possibilité de porter l'attribution à 1% existe et qu'elle figure dans le texte de la résolution.

**Mme M. Boucris** demande selon quel arbitrage la commission des finances attribuera les montants ? Selon quels critères pourra-t-elle décider que l'aide sociale prime sur l'aide au développement ou inversement ?

**Mme B. Guex-Crosier** répond que dans l'idéal les deux quotients seront augmentés. Si cela ne devait pas s'avérer possible, la commission des finances statuera. En dernier recours, le Conseil municipal pourra dans tous les cas modifier les montants lors du vote du budget.

Pour répondre à M. A. Krasnosselski, **M. N. Vernain** indique que le Conseil municipal doit avoir l'honnêteté intellectuelle de regarder ce que ses prédécesseurs ont obtenu pour les personnes défavorisées dans le monde. En l'occurrence, il s'agit d'un acquis puisque la décision a été votée au sein du Conseil municipal et c'est avec fierté qu'il soutiendra ce pourcent.

**M. M. Boymond** demande quel était le montant total du budget communal lorsque le 1% a été voté ?

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, il devait avoisiner les 4 millions. L'aide à l'étranger s'élevait alors à CHF 40'000 et l'aide sociale en Suisse à 28'000.

**M. M. Boymond** constate que le ratio n'était alors pas du tout le même entre les montants attribués.

**M. A. Krasnosselski** confirme que la disparité entre les deux montants était alors beaucoup moins importante. Aujourd'hui, alors que le budget s'élève à plus de 6.5 millions, le décalage est énorme, l'un des montants restant fixe. Il attire l'attention de ses collègues sur le fait que les conséquences pandémiques quant aux rentrées fiscales ne seront connues que dans un ou deux ans, il faut donc rester prudent.

Au vu de la responsabilité donnée à la commission des finances quant à un éventuel arbitrage, **Mme C. Brechbühl Molnarfi** propose que la résolution lui soit renvoyée ce qui lui permettra de réfléchir à ce qu'il sera adéquat de faire lors de l'étude du budget 2022.

Avec le décalage, le renvoi en commission reporterait l'application de la décision à 2022. Or, **M. A. Krasnosselski** précise qu'il serait judicieux que cet équilibre puisse ce faire en 2021 déjà en rapport à la situation suisse.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi du projet de résolution 1064 en commission des finances, de l'économie et de la sécurité. Celui-ci est refusé par 8 voix contre, 5 voix pour.**
- ➔ **La présidente soumet ensuite au vote le projet d'amendement de Bardonnex Alternative, soit d'attribuer au minimum 1% du budget à l'aide au développement et 0.7 % à l'aide humanitaire. Celui-ci est refusé par 8 voix contre, 5 voix pour.**
- ➔ **La présidente soumet alors au vote le projet de résolution 1064.**

R – 1064 Aide au développement et aide humanitaire en Suisse – Soutiens annuels

*Considérant,*

- *la volonté de conserver une aide publique au développement de 0.7% (indicateur recommandé par les Nations Unies, résolution de l'Assemblée générale de 1970),*
- *l'intérêt de maintenir une coopération Nord-Sud qui impose des relations plus équitables et durables au niveau de leurs besoins dans les trois pôles clés du développement durable, soit l'économie, le social et l'environnement,*
- *la volonté de réduire les inégalités dans les pays en voie de développement,*
- *la volonté de renforcer les capacités des associations locales à agir pour réduire les inégalités sociales,*
- *la volonté de promouvoir les droits humains et sociaux en Suisse en accordant une attention particulière aux populations vulnérables et marginalisées,*

- *la crise sanitaire qui engendre des difficultés pour de nombreux habitants de notre canton,*
- l'exposé des motifs.

Sur proposition du groupe DC et Entente,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De poursuivre son soutien en faveur de l'aide au développement et de l'aide humanitaire en Suisse.
2. Que les montants attribués tant pour l'aide au développement que pour l'aide humanitaire représentent au minimum 0,7% et au maximum 1% du budget communal annuel, sans les amortissements.
3. Que la commission des finances définit le pourcentage final retenu.
4. Que ces attributions ne peuvent pas impacter négativement le budget.

**Cette résolution est adoptée par 8 voix pour, 5 voix contre.**

**VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

**1. Fête nationale**

**Mme M. Barrillier** propose que l'Exécutif fasse appel à un jeune pour la lecture du Pacte lors de la fête nationale.

**Mme B. Guex-Crosier** l'informe que l'Exécutif a décidé que la lecture du Pacte serait faite par le président ou la présidente du Conseil municipal. Elle est d'autant plus heureuse, qu'en cette année du 50<sup>ème</sup> anniversaire du vote des femmes, ce soit justement l'une d'entre elles qui soit mise à l'honneur. L'Exécutif a fait ce choix pour donner une lisibilité au premier citoyen ou à la première citoyenne de la commune.

**2. Félicitations**

A tour de rôle, la majorité des membres du Conseil municipal félicite Mme V. Crettenand pour sa première séance en qualité de présidente qu'elle a rondement menée.

**M. G. Rana Zolana** relève avec malice qu'il retiendra le fait que la présidente a oublié de saluer un habitant de Charrot lors de son discours d'introduction. Il relève toutefois que cela lui est également arrivé par le passé.

Grâce à la décision du Bureau, **Mme S. Schrag** fait part de sa satisfaction de retrouver la salle des Chevaliers pour les séances du Conseil municipal.

**Mme M. Boucris** remercie la présidente pour le bon accueil qu'elle lui a réservé au sein du Bureau du Conseil municipal. Bien que Véronique Crettenand ait la charge de ce dernier, elle apprécie que les tâches soient réparties entre les trois personnes le composant.

**3. Journal Bard'Aujourd'hui – question écrite de M. Ch. Frey**

**M. Ch. Frey** remercie Mme le maire pour sa réponse écrite très claire à la question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Dans le journal Bard'Aujourd'hui figure le résumé des décisions prises lors des séances du Conseil municipal. Au nom du groupe Bardonnex Alternative, il demande si toutes sont retranscrites ou seules les décisions qui ont été acceptées.



**Mme B. Guex-Crosier** répond que toutes les décisions affichées au pilier public figurent.

#### **4. Langage inclusif**

**M. Ch. Frey** avait envisagé adresser quelques lignes au *courrier des lecteurs* de la Tribune de Genève suite au refus d'entrée en matière, non pas sur l'introduction systématique du langage inclusif, mais plutôt sur le refus quant au renvoi à une commission qui aurait réfléchi à la problématique. Il a finalement renoncé estimant qu'il ne s'agissait pas du meilleur moyen pour faire avancer la belle commune de Bardonnex. Il a cependant été agréablement surpris par le fait que, dans les semaines qui ont suivi, beaucoup de médias ont parlé du langage inclusif.

Dans un autre domaine, suite à la votation, que le peuple genevois a largement accepté, donnant aux personnes interdites et non capables de discernement le droit de vote, certaines associations ont décidé d'expliquer à ces dernières ce qu'est un vote, ses incidences, etc. Pour cela, un langage FALC (facile à lire et à comprendre) a été créé et il est envisagé l'introduction d'un langage épïcène. Ainsi, si des personnes à déficience intellectuelle entrent en matière à ce sujet, M. Ch. Frey garde espoir que la commune pourra le faire dans son journal communal.

#### **5. Géothermie – Campagne de prospection**

**M. N. Vernain** demande par quel moyen la campagne de prospection sera faite ? S'agira-t-il de forages ou à l'aide de plaques vibrantes ?

**Mme B. Guex-Crosier** l'informe qu'il s'agit de plaques vibrantes et elle transmet à M. N. Vernain un dépliant à son sujet.

**M. N. Vernain** pose cette question car, lors d'une récente étude de géothermie, des forages ont été effectués. Ces derniers ont créé des pollutions ponctuelles, en remontant des boues, qui ont provoqué des destructions massives de la faune aquatique, notamment dans l'Aire. Le cas échéant, il souhaitait rendre attentifs l'Exécutif et l'administration.

**Mme B. Guex-Crosier** précise que ce n'est ni l'Exécutif, ni l'administration qui vont mener cette étude mais le Canton et les Services Industriels de Genève. Si un problème devait surgir, la commune aura tout loisir de leur adresser un courrier de doléances.

Selon **M. N. Vernain**, il vaut mieux prévenir que guérir.

#### **5. Course du Conseil municipal**

**Mme S. Cathrein** annonce que le Bureau organisera la sortie du Conseil municipal. Celle-ci se déroulera le samedi 16 octobre 2021.

### **VIII CALENDRIER**

<b>Commissions</b>	Aménagement, urbanisme et mobilité	-- -- -- --		
	Bâtiments, école et sports	28.06.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Environnement et développement durable	29.06.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Finances, économie et sécurité	-- -- -- --		
	Routes, travaux, et emplacements Communaux	13.09.21	18h30	Salle des Chevaliers

Sociale et culture	20.09.21	18h30	Salle des Chevaliers
Bureau	01.09.21	18h30	Mairie
Conseil municipal	14.09.21	20h30	Salle des Chevaliers
Promotions citoyennes	06.09.21	en début de soirée	
Réception des nouveaux habitants	16.09.21	en début de soirée	
Clean Up Day	18.09.21	journée	
Course du Conseil municipal	16.09.21	journée	

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h05. Elle convie l'assistance à une verrée à la salle des commissions.

Véronique Crettenand, présidente

Bardonnex, le 25 juin 2021/fb